

Ryan nommé pour la troisième année consécutive sur la liste des meilleurs lieux de travail qui donnent au suivant au Canada

Ryan, un important fournisseur mondial de services et de logiciels fiscaux, a récemment été nommé sur la liste 2021 des meilleurs lieux de travail qui donnent au suivant (Best Workplaces™ for Giving Back) au Canada. Ryan a reçu cet honneur après une analyse approfondie et indépendante menée par Great Place to Work®. Il s'agit de la troisième année consécutive que Ryan figure sur cette liste.

La liste des meilleurs lieux de travail qui donnent au suivant au Canada est fondée sur les commentaires directs des employés des centaines d'organisations sondées par Great Place to Work. Les données ont une cote de confiance de 90 % et une marge d'erreur de plus ou moins 5 %.

« Le fait de figurer sur cette prestigieuse liste trois années consécutives témoigne de notre engagement continu à respecter une valeur qui nous est chère : redonner à nos communautés », a déclaré **Garry Round, président des opérations canadiennes de Ryan**. « Chez Ryan, nous avons clairement indiqué que nous voulions que nos efforts aillent au-delà de la simple signature d'un chèque et avons souvent dit que nous croyons sincèrement au pouvoir de la connexion avec nos communautés sur un plan personnel. Je suis fier des membres de notre équipe au Canada, fier de leur engagement envers leurs communautés, envers Ryan et envers nos clients. »

Pour figurer sur cette liste, les organisations doivent avoir été certifiées « Great Place to Work » au cours de l'année écoulée, et au moins 90 % des employés doivent se dire satisfaits de la manière dont leur entreprise contribue à la communauté. Les meilleurs résultats ont été déterminés par un pointage global de l'indice d'investissement communautaire attribué par les employés ainsi que par la gamme et la qualité des programmes qui encouragent l'investissement communautaire en milieu de travail.

On peut trouver [ici](#) la liste des meilleurs lieux de travail qui donnent au suivant au Canada.

À propos de Great Place to Work®

Great Place to Work est l'autorité mondiale en matière de cultures de milieu de travail où règne une grande confiance et où la performance est élevée. Grâce à des outils d'évaluation exclusifs, à des services consultatifs et à des programmes de certification, Great Place to Work reconnaît les meilleurs lieux de travail au monde dans une série de listes nationales, y compris celles qui sont publiées par *The Globe & Mail* (Canada) et par le magazine *FORTUNE* (États-Unis). Great Place to Work fournit les repères, le cadre et l'expertise nécessaires pour créer, soutenir et reconnaître les cultures de milieu de travail exceptionnelles.

À propos de Ryan

Fournisseur mondial primé de services fiscaux et de logiciels, Ryan est le plus grand cabinet au monde consacré exclusivement à la fiscalité des entreprises. Le cabinet fournit une suite intégrée de services relatifs à la fiscalité fédérale, provinciale et internationale sur une base multijuridictionnelle, notamment pour le recouvrement d'impôts, le conseil, les réclamations, la conformité et les services technologiques. Ryan s'est vu décerner neuf fois le prix « International Service Excellence Award » de la part du Customer Service Institute of America (CSIA) pour son engagement envers la prestation de services à la clientèle de classe mondiale. Reposant sur un environnement de travail dynamique *myRyan*, largement reconnu comme le plus novateur du secteur des services fiscaux, l'équipe pluridisciplinaire composée de plus de 3 000 professionnels et associés est au service de plus de 18 000 clients dans plus de 60 pays, y compris de nombreuses sociétés phares du classement Global 5000. Pour obtenir plus de renseignements sur Ryan, consultez l'adresse ryan.com/canada. « Ryan » et « cabinet » sont des termes qui font référence au réseau mondial de la société et qui peuvent désigner un ou plusieurs cabinets membres de Ryan International, chacun constituant une entité juridique distincte.

Le texte du communiqué issu d'une traduction ne doit d'aucune manière être considéré comme officiel. La seule version du communiqué qui fasse foi est celle du communiqué dans sa langue d'origine. La traduction devra toujours être confrontée au texte source, qui fera jurisprudence.



Consultez la version source sur [businesswire.com](https://www.businesswire.com) :
<https://www.businesswire.com/news/home/20210826005582/fr/>